

Séance du 17.09.2024

Télé Anzère SA

Les comptes 2023-2024 présentent un bénéfice de Fr. 820'373.00 après comptabilisation d'amortissements à hauteur de Fr. 2'227'721.00.

Le compte de pertes et profits laisse apparaître un total de produits d'exploitation des transports de Fr. 7'547'018.00 contre Fr. 7'151'683.00 pour l'exercice précédent.

Le CC décide

- D'accepter le rapport de gestion.
- D'accepter les comptes de l'exercice 2023-2024.
- De donner décharge aux organes responsables.
- D'accepter la proposition de répartition du résultat de l'exercice 2023-2024.

Vin de la Bourgeoisie / Commune

Après de nombreuses années, la cave Travelletti a décidé de cesser la vinification.

Différents caves ont été approchées pour effectuer ce travail.

Ce travail sera désormais confié à la Cave Emery SA.

Bâtiment Jollien à Botyre

Le bâtiment Jollien à Botyre, propriété de la commune, a été mis sous surveillance à la suite de l'apparition de fissures.

Une mesure des déformations du bâtiment a été effectuée par le bureau IG Group SA. Le bureau Editech SA a été mandaté pour analyser les incidences de ces déformations au niveau de la statique du bâtiment.

Voici les conclusions du rapport établi :

- L'état général de la structure porteuse est précaire. En effet, des déformations et fissurations importantes, ayant un impact sur la sécurité structurelle, ont été détectées, mesurées et comparées aux normes en vigueur. En tenant compte de ces observations, il est évident que le bâtiment ne peut pas être exploité sans travaux de renforcement.

Après discussions, le CC décide de résilier tous les contrats de location pour le 28 février 2025. Si les locataires trouvent un logement avant cette date, ils seront libres de partir sans délai particulier.

Subvention achat vélo électrique

Le CC prend connaissance des demandes d'aide au financement pour l'achat de vélos électriques. Le montant de subvention se monte à Fr. 944.70.

Le montant versé pour 2024 se monte à Fr. 14'062.00.

Séance du 01.10.2024

Municipalité : budget 2025

Le CC valide le budget 2025 de la Municipalité.

Aperçu du compte de résultats et investissements		Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025
Compte de résultats				
Résultat avant amortissements comptables				
Charges financières	- CHF	23'711'323.48	23'269'041.50	24'447'267.50
Revenus financiers	+ CHF	25'874'366.05	25'472'998.00	25'605'583.00
Marge d'autofinancement (négative)	= CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	= CHF	2'163'042.57	2'203'956.50	1'158'315.50
Résultat après amortissements comptables				
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	2'163'042.57	2'203'956.50	1'158'315.50
Amortissements planifiés	- CHF	1'411'833.60	2'502'000.00	1'762'100.00
Attributions aux fonds et financements spéciaux	- CHF	69'651.42	42'000.00	42'000.00
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+ CHF	511'495.91	949'105.00	394'105.00
Réévaluations des prêts du PA	- CHF	-	-	-
Réévaluations des participations du PA	- CHF	-	-	-
Attributions au capital propre	- CHF	1'000'000.00	-	-
Réévaluations PA	+ CHF	-	-	-
Prélèvements sur le capital propre	+ CHF	-	-	-
Excédent de charges	= CHF	-	-	251'679.50
Excédent de revenus	= CHF	193'053.46	609'061.50	-

Compte des investissements				
Dépenses	+ CHF	-356'780.45	5'778'688.00	6'326'589.00
Recettes	- CHF	737'195.10	274'000.00	1'180'726.00
Investissements nets	= CHF	-	5'504'688.00	5'145'863.00
Investissements nets (négatifs)	= CHF	1'093'975.55	-	-

Financement				
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	2'163'042.57	2'203'956.50	1'158'315.50
Investissements nets	- CHF	-	5'504'688.00	5'145'863.00
Investissements nets (négatifs)	+ CHF	1'093'975.55	-	-
Insuffisance de financement	= CHF	-	3'300'731.50	3'987'547.50
Excédent de financement	= CHF	3'257'018.12	-	-

Décharge d'Utignou

L'autorisation de construire a été délivrée par la commission cantonale de construction avec les remarques des différents services consultés.

Le CC attribue les travaux suivants :

- Génie civil : Jean Christian pour le montant de Fr. 185'616.90 TTC.
- Maçonnerie : BâtiAlp SA pour autant que l'entreprise s'aligne sur le prix le plus bas, soit Fr. 42'300.00 TTC.

CSP de l'Adret

Le CSP de l'Adret propose la nomination de Bastien Follonier comme chef de détachement pour la commune d'Ayent. Il remplace ainsi Nicolas Gaudin et Christophe Balet qui a assuré l'intérim pendant ces derniers mois de 2024.

Le CSP de l'Adret demande également la nomination de Simon Crettaz comme nouvel officier du CSP.

Le CC valide ces deux nominations.

Edilité

Le CC délivre et traite

- 5 autorisations de construire
- 1 demande de renseignement
- 6 annonces de panneaux

Subvention achat vélo électrique

Le CC prend connaissance des demandes d'aide au financement pour l'achat de vélos électriques. Le montant de subvention se monte à Fr. 800.00.

Le montant versé pour 2024 se monte à Fr. 14'862.00